Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20260302-D2026_21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-21

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 18

L'an deux mil vingt-six
Le 2 Mars
Le Conseil Municipal de la commune de NOYAL-MUZILLAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick BEILLON

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 Février 2026

PRÉSENTS : M. BILLY, Mme BLANCHARD, MM. DANIEL, LOYER, Mme BOUIT, M. BERNIER, Mme GUIHO, M. GALUDEC, Mme BOCENO, MM. REBELO, ALONSO, Mme EON, MM. LE KERNEC, METAIRIE, CAMERLO, Mme LE CORRE,

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes LAFAURIE-LE DIVELLEC, VAUGRENARD, SAVARY, LAUNAY, MM. DESVACHEZ, JEGO

SECRÉTAIRE : Mme Sylvie BOCENO

Madame LAUNAY a donné pouvoir à Madame BOCENO

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – SUBVENTION AU CCAS 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Considérant le Compte financier unique 2025 et le Budget primitif 2026 du CCAS ;
Considérant l'excédent de clôture du Budget CCAS pour l'exercice 2025 ;
Considérant que le repas des aînés a été organisé exceptionnellement le 31 janvier 2026 ;
Considérant que le Budget primitif 2026 du Budget principal ne sera pas voté avant les élections municipales et que la subvention communale pour le CCAS est indispensable pour couvrir le coût du déjeuner des aînés ;

Monsieur le maire précise que le déjeuner des aînés a eu lieu le 31 janvier 2026 pour un montant facturé par le prestataire de 7 392,00 € TTC.
Il est aussi rappelé que des dossiers FSL sont en cours d'instruction et qu'il convient de conserver un minimum de crédits à cet effet ;

Monsieur le maire propose d'anticiper le versement de la subvention au CCAS sans attendre le vote du Budget primitif 2026.
Le montant total de la subvention 2026 est évalué à 9 000,00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

- **Autorise** le versement anticipé de la subvention 2026 au CCAS
- **Inscrit** les crédits nécessaires au Budget principal en dépenses de la section de fonctionnement
- **Autorise** Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

MAIRIE DE NOYAL-MUZILLAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 Morbihan

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick BEILLON